

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2024 / 130 / PORT ST MARTIN / 4 du 4 septembre 2024 relative au projet d'extension du port de commerce de Galisbay-Bienvenue à SAINT-MARTIN et d'approfondissement de ses accès maritimes (978)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L. 121-8 et l'article L. 121-14 ;

Vu la décision n° 2023 / 71 / PORT DE ST MARTIN / 1 du 7 juin 2023 décidant l'organisation d'une concertation préalable selon l'article L.121-9 ;

Vu la décision du 10 janvier 2024 actant la saisine complémentaire rectificative de la part du conseil territorial de la collectivité d'outre-mer de SAINT-MARTIN, en complément de celle du port de SAINT-MARTIN, maître d'ouvrage précédemment identifié ;

Vu le bilan du garant et de la garante de la concertation préalable portant sur le projet d'extension du port de commerce de Galisbay-Bienvenue à SAINT-MARTIN et d'approfondissement de ses accès maritimes, en date du 20 mai 2024 ;

Vu la réponse des maîtres d'ouvrage au bilan du garant et de la garante tirant les enseignements de la concertation préalable de juillet 2024;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

La Commission nationale prend acte du bilan du garant et de la garante en date du 20 mai 2024.

Article 2

La Commission nationale prend acte de la réponse des maîtres d'ouvrage de juillet 2024.

Article 3

M. Roger ANNICETTE et Mme Myriam LUBINO BISSAINTE sont désignés garant et garante chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique associée à l'autorisation environnementale de ce projet.

Article 4

Les maîtres d'ouvrage transmettront à la CNDP les modalités envisagées de l'information et de la participation du public sur ce projet.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 septembre 2024.

Le Président



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti

Date : 2024.09.04 15:51:11 +02'00'

Le président
M. Papinutti